



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Maghrebins

Question écrite n° 39924

Texte de la question

Une recente correspondance du ministere des affaires etrangeres indique, a propos des immigrés vietnamiens, que le regroupement familiale se limite au conjoint et aux enfants mineurs. M Jean Roatta demande a M le ministre des affaires etrangeres si les memes regles s'appliquent aux immigrés en provenance du Maghreb.

Données clés

Auteur : [M. Roatta Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39924

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1928